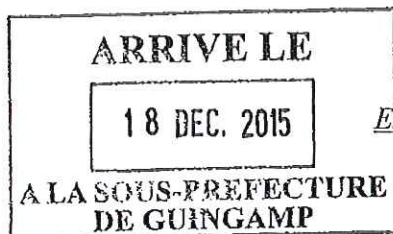


Syndicat Intercommunal de la GENDARMERIE de GOUAREC

Mairie

22570 PLELAUFF



Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 27 novembre, à 18 heures, le comité syndical de la gendarmerie de Gouarec s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Viviane CHEVANCE, présidente du Syndicat.

Présents : CHEVANCE V, BANIEL A, LE CAM S, TURBAN J, GUERRERO M, GUILLOSSOU Y, PINTO G, VELLY J, FALHER N, CARITE L, MICHAULT P, BLANCHARD L, OLLIVIER G.

Absents : DE KERPEZRON M, LE FEUR M, LE DENMAT L.

*Objet : Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale :
Rationalisation du nombre des syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.*

- VU le courrier de M. le Préfet des Côtes d'Armor en date du 13/10/2015

*Après en avoir délibéré, le comité syndical de la Gendarmerie de Gouarec, à l'unanimité des Communes présentes et représentées,
DECIDE le refus de la dissolution du syndicat de gendarmerie de Gouarec.*

En effet

- le Syndicat affiche une bonne santé financière avec un budget rigoureux,*
- Il apporte des réponses rapides aux demandes des usagers concernés,*
- Il possède un patrimoine bien entretenu qui permet aux occupants d'avoir un lieu de vie agréable, dans un parc immobilier sain.*

Nous rappelons aussi que les Communes concernées par le Syndicat ont contribué financièrement à son organisation jusqu'à il y a quelques années et ne comprennent pas qu'il ne puisse pas perdurer en son état.

Toutes ces raisons justifient la volonté et la détermination du comité syndical de la gendarmerie de Gouarec de refuser la proposition de dissolution.

*La Présidente,
V.CHEVANCE.*



Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/12/2015

Mairie.plelauff@orange.fr

Tel : 0296249387